

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE BESOIN DE MESURES PRISES EN VERTU DU PROGRAMME
D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente pour la population de la région de Waterloo. En dépit des démarches entreprises aussi bien par les entreprises que les travailleurs auprès de chaque membre du comité du cabinet chargé du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, le gouvernement continue à ne pas tenir compte du sort d'un nombre croissant de chômeurs dans la région de Kitchener-Waterloo et dans les localités environnantes.

L'appui bien mince accordé à l'industrie des pièces automobiles ne peut guère atténuer les coûts sociaux du chômage dans ces localités. Je propose donc, appuyé par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty):

Que la Chambre ordonne au comité chargé du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre d'offrir rapidement des solutions pratiques et dynamiques pour abaisser les niveaux scandaleux de chômage que nous connaissons afin que des localités telles que Kitchener-Waterloo puissent encore une fois offrir un climat propice à la croissance industrielle.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA MAJORATION DU PRIX DU PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Aujourd'hui, madame le Président, le prix de l'essence dans toutes les régions du Canada augmente encore une fois de 2c. le litre, en application de la politique énergétique du gouvernement qui préconise des prix élevés. La hausse en question équivaut à 9c. le gallon, madame le Président, soit la moitié seulement de 18c. Je propose donc, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Que la Chambre félicite le gouvernement de n'avoir haussé cette fois-ci le prix de l'essence que de 9c., et non pas de 18c., qu'elle oblige le ministre à confirmer le nombre de fois où il a haussé le prix de l'essence de 9c. et non de 18c. depuis le 18 septembre 1980, et qu'elle exhorte le ministre à expliquer pourquoi les taxes

que le gouvernement fédéral a imposées depuis février 1980 représentent maintenant 63c. le gallon du prix de l'essence, du fuel domestique et des autres produits pétroliers.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES FONDS ENGAGÉS PAR LES BANQUES DANS LE PROGRAMME
DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE
ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, étant donné que tous les jours on nous dit que la petite entreprise canadienne éprouve des difficultés grandissantes, je propose, aux termes de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Winnipeg Birds-Hill (M. Blaikie):

Qu'étant donné que les banques canadiennes sont sur le point d'atteindre la limite des fonds qu'elles sont prêtes à engager dans le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, ce qui prouve que les banques ne peuvent ou ne veulent pas renflouer la petite entreprise en difficultés financières de manière à lui permettre de faire face aux problèmes croissants attribuables aux taux d'intérêt élevés, la Chambre demande au gouvernement de reconnaître que le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise ne donne pas les résultats espérés, et elle prie le ministre d'État (Petite entreprise et Tourisme) de lui donner une idée de la date à laquelle sera rendu public le rapport sur l'examen du financement de la petite entreprise, étude qui se poursuit depuis déjà 20 mois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI CONSERVATEUR À L'ÉGARD DES
MESURES LÉGISLATIVES SUR LE LOGEMENT—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que le parti conservateur a fait preuve hier soir de cynisme achevé en faisant demi-tour et en votant avec le gouvernement après avoir imposé à la Chambre un débat de sept jours en deuxième lecture du bill conçu pour soulager de nombreux Canadiens aux prises avec des problèmes hypothécaires, et étant donné que cette tactique dilatoire des conservateurs continue à retarder la mise en application d'un programme qui créerait 70,000 emplois pour les Canadiens, je propose, appuyé par le député de Gatineau (M. Cousineau):